



## Association des Conseillers d'orientation-Psychologues de France Compte rendu du Conseil d'Administration du 14/12/2013 à Paris

### ORDRE DU JOUR

#### ACTUALITES :

- Audiences et actions à l'international, et en Europe
- Organisation en partenariat avec le GREO et l'INETOP d'une journée de colloque pour l'anniversaire des 100 ans de Denise Guyot et le séminaire T Boy
- Réglementation du Code de déontologie, bilan du GIRéDéP (Groupe Inter organisations pour la Réglementation de la Déontologie des Psychologues)

SUIVI DES DOSSIERS : site internet, handicap, le SPRO et les CIO qui résistent, l'INETOP, plaquette et adhésions

BILAN CIOM 2013 – MONTPELLIER

ORGANISATION DES JNE 2014 - STRASBOURG

#### Membres ayant participé au CA :

##### Président :

Dominique HOCQUARD

##### Secrétaire générale:

Sylvie AMICI

##### Vice président.e.s :

Jean Louis GUERCHE  
Rodrigue OZENNE  
Catherine ROUYER

##### Trésorière et trésorier adjoint :

Marilou STRUILLLOU  
Daniel PANDOLFI

##### Secrétaires générales adjointes :

Florence PAGÉS  
Véronique SOULIÉ

##### Membres du CA :

Jean-Luc BRUN : chargé du site  
Suzanne BULTHEEL -  
Denis CORNETTE -  
Bernard LESPEL -  
Florent LIBERGE –  
Catherine THUET –

##### Autres membres du CA :

Jean-François CASTELL : chargé du site  
Joëlle MEZZA : chargée des questions « handicap »

##### Excusés :

##### Autres membres du CA :

Andrée DEMERSSEMAN : chargée des relations avec les retraités  
Jacques GIUST

##### Invités :

Marie Elisabeth CHARPENTIER ZERR : directrice du CIO de Guebwiller (académie de Strasbourg)  
Brigitte OLIVIER MARTIN : directrice du CIO de Colmar

### 1-SUIVI DES DOSSIERS

**Organisation en partenariat avec le GREO et l'INETOP d'une journée de colloque pour l'anniversaire des 100 ans de Denise Guyot :** Cet anniversaire de Denise Guyot, fille du créateur des EAP, ne s'oublie pas. Il aura lieu en mai, avec un partenariat entre le GREO, l'INETOP et l'ACOP-F.

**Trésorerie :** La nouvelle coopération Daniel Pandolfi et Marilou Struillou à la trésorerie demande de définir les attributions de chacun. Jusqu'en décembre, Daniel Pandolfi gère les comptes.

**A compter de Janvier :**

Daniel prend en charge les recettes et la plaquette ainsi il poursuit la relation avec les DA sur les adhésions.

Marilou s'occupe des dépenses et à cette occasion elle fixe les règles concernant les frais : fournir des justificatifs pour les déplacements et l'hôtellerie. **Délibération :**

En s'appuyant sur le texte de 2008 elle propose au CA que le repas soit remboursé à 16 € et la nuitée pour Paris à 75 € et pour la province à 65 €.

**>>Cette proposition est validée par le CA.**

Daniel Pandolfi rappelle que la plaquette est en suspens, elle sera finalisée en février.

Daniel s'interroge sur l'impression des cartes d'adhérents. Sylvie Amici rappelle qu'il a été décidé de ne pas imprimer de carte puisqu'il y aura un mail avec en pièce jointe la carte à imprimer par l'adhérent et une attestation. Jean-Luc Brun propose de s'occuper de cette question sur le plan informatique. Un temps de délibération est accordé sur la mise en place des plaquettes et cartes d'adhérents en ligne.

Il est souligné que pour les retraités la copie d'un formulaire d'adhésion sera disponible dans la lettre aux retraités.

JLB explique qu'il existe sur le site une liste d'adhérents dont Thierry Boy s'occupait et qui n'est plus actualisée (sauf dans un fichier par un traitement manuel). Cette liste permettait un accès réservé aux adhérents.

JLB peut continuer de s'occuper du contenu du site et des mailings avec l'aide de Jean-François Castell qui prendra en charge la mise en œuvre de l'accès réservé aux adhérents.

Cela soulève des questions de fond sur la mise à jour des adhésions et sur la diffusion de la lettre aux adhérents.

L'inscription aux JNE se croise avec les adhésions. L'adhésion en ligne est techniquement possible et bien pratique.

Pour la lettre aux adhérents, un mel serait envoyé aux adhérents avec un mot du président que Dominique Hocquard imagine synthétique et incluant des hyperliens renvoyant aux documents en accès réservé sur le site.

JLB demande que l'on consacre 300 euros annuels pour pouvoir bénéficier de l'aide d'un professionnel pour la gestion technique du site.

**>>Demande validée par le CA**

**Dossier handicap :**

Sylvie Amici remercie Joëlle Mezza d'apporter son regard éclairé. Le positionnement par rapport aux médecins peut être compliqué dans des instances où le médical est prégnant. Il n'est pas toujours facile de faire entendre la parole des COP et enseignants. SA rappelle l'importance de ce dossier.

Florence Pagès va être impliquée dans un groupe de lecture d'un guide de bonnes pratiques sur la prise en charge des TDAH. Il y a déjà eu un groupe de travail (organisé par la Haute Autorité de Santé) qui a produit un guide. Il s'agit de le relire et d'apporter remarques et suggestions de modifications. La sollicitation est venue de Christine Revel Delhom qui travaille à la Haute Autorité de Santé, au service des bonnes pratiques professionnelles. Intitulé du guide : « Conduite à tenir en médecine de premier recours devant un enfant ou un adolescent susceptible d'avoir un trouble déficit de l'attention avec ou dans hyperactivité ». Au titre de l'ACOP-F J.Mezza et S.Amici vont produire des remarques lors de cette phase de relecture du document, qui est ouverte à tous.

**La question du statut :**

Parmi les groupes de travail au MEN : un groupe travaille sur les RASED, et dans ce groupe la question du statut a été abordée. Un psychologue du socle (école primaire et collège) serait envisagé par le MEN et l'UNSA avec l'idée d'un « psychologue du socle » sur le format de psychologues scolaires intervenant au collège.

Les psychologues scolaires du SNUIPP s'opposent au fait de suivre au collège. La dernière formulation du texte mentionne une participation à la coordination du suivi des élèves.

Les COP participeront à un groupe de travail quand le MEN traitera de l'orientation et du SPO, ce qui donne une idée de la vision qu'a le MEN de notre champ d'intervention.

Il n'y a pour l'instant pas de groupe de travail sur les psychologues et COP dans l'EN, malgré la demande de POPsyDEN et du G6.

L'AFPEN a proposé que le groupe de travail s'ouvre aux COP. V. Lemézec souhaite rencontrer l'ACOP-F.

**La situation des centres de formation et la question de la formation des COP :**

C Rouyer : le centre de formation d'Aix n'a pas eu de dotation depuis 2012. Le centre a dû rendre des comptes sur ses dépenses dans un contexte où le nombre de stagiaires a diminué (avec la baisse des recrutements).

Dans l'esprit de l'ESPE une proposition est faite de maquette avec un recrutement post M1.

SA rappelle que dans le cadre du G6, l'ACOP-F a validé la revendication d'un recrutement sur M2. La question pourrait peut-être se poser d'un pré-recrutement à M1 validé avec un concours après M2, sur le format du recrutement des enseignants et CPE dans les ESPE.

Un débat animé et riche s'engage autour de ces questions essentielles. Les termes de « pré-recrutement » et de « concours » sont redéfinis. Des questions se posent sur le niveau de la professionnalisation et sur les revendications concernant la psychologie dans l'Ecole.

Bernard Lespès rappelle qu'actuellement (et depuis 1991) on devient fonctionnaire stagiaire seulement la 2<sup>ème</sup> année de formation de COP. Le statut reste flou sur la 1<sup>ère</sup> année.

La situation des COP est problématique : avec 30 à 40% de contractuels, il devient primordial de bien accompagner ces collègues dans leurs débuts sur le terrain.

Divers hypothèses sur ce que le MEN pourrait proposer sont discutées : Il pourrait y avoir la proposition d'un concours après un M1 de psychologie. Un autre scénario que pourrait proposer le MEN serait peut-être d'un M2 de psychologie de l'orientation scolaire qui suivrait ce pré recrutement en M1. Ceux qui échoueraient au concours pourraient préparer le M2 de psychologie de l'orientation professionnelle. Ou bien il pourrait y avoir un recrutement des COP fin M2, tous champs de la psychologie, pour mieux répondre à l'objectif d'un corps de psychologues de l'EN (Denis Cornette). L'année suivante serait une année de stagiarisation statutaire. L'année de stagiarisation est obligatoire d'après les statuts de la Fonction Publique. Le recrutement en psychologie « tous champs » permettrait une pluralité d'approches du jeune, mais se pose la question de la formation commune. Sylvie Amici rappelle qu'il serait hors cadre de proposer un concours de la Fonction Publique sur une spécialité de diplôme (ex : Master en psychologie de l'orientation scolaire).

L'importance d'une formation spécifique à la psychologie de l'orientation est soulignée unanimement. Cependant, l'exercice de la psychologie en tant que COP, au sein de l'Education nationale ne se limite pas à l'orientation. Sur une seule année de stage (après M1 ou après M2), comment concilier mises en situation sur le terrain et formation complète (dans les domaines de l'orientation, de l'éducation, des techniques d'évaluation, des connaissances du système éducatif ...) ?

Pour Catherine Rouyer et Suzanne Bultheel une des propositions serait un recrutement sur concours après M1, puis une formation en M2 de psychologie de l'orientation scolaire, suivie d'un an de stage, ce qui ferait en tout 2 ans de formation au métier de COP, comme actuellement. Florent Liberge fait remarquer que les 2 ans de formation sont nécessaires et que les stagiaires COP actuels sont satisfaits d'avoir 2 ans de formation au DECOP, même si beaucoup ont déjà un M2 en psychologie. Par ailleurs, dans le souci d'intégrer les étudiants nécessitant un financement de leurs études pour arriver au M2 par rapport au recrutement actuel niveau licence, la question est posée de la possibilité que des « emplois d'avenir » puissent bénéficier d'un pré-recrutement à L3 ou M1.

Dominique Hocquard suggère que Denis Cornette, Jean Louis Guerche et Suzanne Bultheel rédigent un texte sur leur position. Il propose qu'avec Sylvie Amici, ils retrouvent les documents précédents pour étayer notre réflexion.

>>>> Décision : Vu l'urgence de la situation et le besoin de statuer sur le sujet la réunion de bureau du 25 janvier est transformée en CA. Nous ferons des propositions et les ferons remonter à Monsieur Bellier IGEN, à qui il faudrait demander audience.

### La situation des CIO en France

Il est rappelé que suite au CIOM, l'ACOP-F a pris part au débat international. Le CA rappelle que pour autant l'actualité des CIO reste essentielle, même si la question internationale est importante et demande que l'ACOP-F soit présente dans ce débat-là. Dominique Hocquard précise qu'un texte va être diffusé auprès des Délégués académiques ainsi que dans la rubrique des CIO en lutte.

Denis Cornette nous fait état de la situation du Loir et Cher et fait le lien avec le texte de DH : il y a des propositions concrètes.

La question du SPRO ne fait pas partie de l'acte 3 de décentralisation, le SPRO, qui se fait sans transfert de moyens, va être intégré dans le cadre de la formation professionnelle.

Le SPRO n'est plus à considérer comme une expérimentation mais c'est une préfiguration ce qui dispense de l'évaluation.

A l'occasion d'une audience à la sous-préfecture de Romorantin, il apparaît que certains hauts fonctionnaires mettent l'accent sur le rôle du préfet dans les logiques de l'emploi et de l'insertion. Si les services d'orientation de l'Education nationale sont impliqués dans ces logiques de l'insertion, le préfet doit avoir un droit de regard sur leurs actions. Dans le cadre de ces logiques d'insertion, des responsables peuvent se focaliser sur l'employabilité des jeunes et réclamer que l'Education nationale et ses services forment des jeunes adaptables.

Les conseils généraux et les COP ont des tâches en partage : la prévention, l'aide aux publics en difficulté. Ce lien, qui pourrait être un point d'appui dans les débats, est pourtant difficile à valoriser pour défendre notre point de vue.

## 2-ACTUALITES

### Audiences et actions à l'international, et en Europe

**Entrevue de Dominique Hocquard & Catherine Thuet avec M J Hill, directeur de cabinet de la commissaire européenne Mme Vassiliou:** M Hill s'est voulu conciliant et a tenu des propos consensuels qui se voulaient rassurants. Par rapport aux critiques exprimés par l'ACOP-F à l'endroit de la politique européenne en matière d'éducation et d'orientation, le député européen a estimé que les propositions exprimées par la commissaire étaient d'ordre tactique et qu'au fond, l'analyse développée par l'ACOP-F était juste.

Il s'est ensuite borné à donner des conseils pour obtenir des moyens financiers, seul bénéfice que nous pouvions finalement attendre de cette rencontre.

**L'ELGPN :** Dans le contexte européen et face au positionnement de l'ELGPN, il est proposé de rédiger un texte avec Heiner Beckmann le collègue représentant la DVB (association de conseillers allemands) et de le diffuser aux différentes associations européennes dans le but de faire front ensemble aux propositions que l'ELGPN produit en direction des pays européens, sur l'orientation, les pratiques, l'organisation des services.

Sur le dossier de l'Europe, DH propose qu'un groupe de travail s'engage plus avec lui sur cette question.

Rodrigue Ozenne, Marilou Struillou et Catherine Thuet sont d'accord pour faire partie de ce groupe de travail.

Pour apporter une contradiction au discours ambiant, il s'agirait donc de mettre en avant les valeurs sur lesquelles s'engager ensemble, en nous appuyant aussi sur nos pratiques quotidiennes en lien avec l'orientation.

Dans le cadre d'Erasmus plus il y a plusieurs axes de travail possibles, dont un nous concerne plus : le partage des expériences, les actions d'innovation et les échanges de « bonnes pratiques ». Nous pourrions nous positionner pour demander un financement européen. Cela nous aiderait dans cette démarche de travail commun.

### >>> La proposition de s'engager plus sur l'action européenne est acceptée par le CA.

**AIOSP :** Suzanne Bultheel rappelle le regroupement sur le Life Designing sous le haut patronage de l'UNESCO. Ce mouvement développe un champ plus humaniste, avec une conception holistique qui va au-delà de l'adaptation à l'économie. Il a entamé un travail au niveau international sur les pratiques des conseillers.

A ce sujet, R Ozenne fait remarquer que nous pourrions relancer l'enquête sur les pratiques des conseillers français, sur la base de la précédente enquête. Des questionnaires pourraient être mis en ligne.

SB nous signale l'évolution croissante du nombre d'associations marchandes dans le champ de l'orientation ainsi que d'associations avec pour objet l'orientation, dont aucun des membres n'est issu de l'orientation.

Des élections pour la présidence de l'AIOSP vont avoir lieu l'an prochain et on ne sait pas dans quelle mouvance s'inscriront les élus (favorables ou non à l'ELGPN ?).

## 3-BILAN CIOM 2013 – MONTPELLIER

Les actes des conférences devraient être édités en janvier dans Questions d'Orientation. Les deux jours de conférence au palais des congrès ont été filmés et les vidéos vont être diffusées sur le site dans la rubrique « conférence vidéo ». Les actes seront également disponibles sur le site internet.

**Budget du CIOM :** Les recettes s'élèvent à 186 220 € et les dépenses à 184 000 €. Subventions en attente de 15 000 € de la Région et de 2000 € de l'agglomération. Les comptes sont à l'équilibre.

## 4-ORGANISATION DES JNE 2014 – STRASBOURG

### Thèmes et organisation

Le thème s'élabore autour des questions de la temporalité, rythmes et contre temps de l'orientation.

Le calendrier de l'ouverture du parlement européen impose les dates du 23 au 26 septembre.

La salle envisagée pour les conférences est le palais des congrès, mais elle n'est pas encore acquise. La location du Palais des congrès pour les 2 jours s'élève à 19 000€.

Le CSAIO apporte son appui à la mise en œuvre des JNE.

Les responsables des différentes commissions sont définis comme suit :

- Commissaire général : G. BOSCATO
- Commission Thème : M-E CHARPENTIER ZERR
- Locaux : D. PODMILSAK
- Communication : D. BERNE
- Tourisme : B OLIVIER MARTIN et D BURGER
- Trésorière : B. SAPHY

Ces JNE ayant une coloration franco-allemande la question de frais de traductions est posée. Sur la question du financement des subventions ont été demandées au Conseil Général, à la Maïf, à la MGEN mais pas à la région. La Mairie apporterait une subvention de 12 000€.

Les tarifs des inscriptions seraient calculés sur la base de 65€. Ce tarif est à faire varier selon les hypothèses du nombre d'inscrits. Les organisateurs ont fixé une barre basse à 300. Ce tarif est à valider lors du prochain CA. Des contacts avec des conseillers allemands sont établis.

**Questions des organisateurs:**

Qui s'occupe de l'appel à contribution pour les ateliers ? > après création du site des JNE, l'ACOP-F pourra diffuser les e-mails avec l'appel rédigé par l'équipe organisatrice des JNE de Strasbourg. Ces ateliers peuvent être réalisés soit autour de la thématique, soit autour des pratiques, soit autour de la recherche.

**Les CA et réunions du bureau à venir :**

- Le 25 Janvier 2014 CA
- Le 22 mars 2014 CA
- Le 17 mai 2014 à Strasbourg (réunion de bureau)
- Le 21 juin 2014 CA

